

Cote du document: EB 2020/131/R.2  
Point de l'ordre du jour: 3 a)  
Date: 2 novembre 2020  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Mise à jour de l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies pour la prévention et la répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles**

### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Sylvie Martin**  
Directrice  
Bureau de la déontologie  
téléphone: +39 06 5459 2574  
courriel: s.martin@ifad.org

**Jovanie Philogene**  
Déontologue principale  
téléphone: +39 06 5459 2365  
courriel: j.philogene@ifad.org

**Sangwoo Kim**  
Responsable des enquêtes  
Bureau de l'audit et de la surveillance  
téléphone: +39 06 5459 2427  
courriel: sangwoo.kim@ifad.org

**Maria del Rocio Gomez-Sanchez**  
Juriste principale  
Bureau du Conseil juridique  
téléphone: +39 06 5459 2856  
courriel: r.gomez-sanchez@ifad.org

**Saadia Imad**  
Conseillère spéciale  
Division des ressources humaines  
téléphone: +39 06 5459 2628  
courriel: s.imad@ifad.org

**James Heer**  
Chef, communication stratégique  
Division de la communication  
téléphone: +39 06 5459 2550  
courriel: j.heer@ifad.org

**Sheila Mwanundu**  
Spécialiste technique principale  
Division des politiques et des résultats opérationnels  
téléphone: +39 06 5459 2031  
courriel: s.mwanundu@ifad.org

#### Transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**  
Cheffe  
Gouvernance institutionnelle  
et relations avec les États  
membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente et unième session  
Rome, 23 novembre 2020

Pour: **Examen**

## I. Introduction

1. À la suite de l'adoption de la stratégie du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) visant à renforcer les mesures de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans l'ensemble des opérations et activités financées par le système des Nations Unies, l'équipe spéciale du FIDA chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, dirigée par la Directrice du Bureau de la déontologie (ETH) et composée de représentants du Bureau du Conseil juridique, de la Division des ressources humaines, du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO), de la Division de la communication, du Département de la gestion des programmes et du Département des services institutionnels, a soumis au Conseil d'administration, à ses cent vingt-troisième, cent vingt-quatrième, cent vingt-cinquième, cent vingt-sixième, cent vingt-septième, cent vingt-huitième, cent vingt-neuvième et cent trentième sessions<sup>1</sup>, un rapport sur l'application du plan d'action du FIDA contre ces fléaux et sur les mesures concrètes prises par le Fonds dans le droit fil de la stratégie du Secrétaire général, décrite dans le rapport intitulé "Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles: une nouvelle stratégie (A/71/818)"<sup>2</sup>.
2. Depuis la publication, en avril 2018, de la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles (ci-après "la Politique"), le Fonds a exécuté son plan d'action pour la période 2018-2019 contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles (annexe II), renforcé ses politiques et ses procédures, y compris les Conditions générales applicables au financement du développement agricole et les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets, mené des actions de sensibilisation et une campagne de lutte intitulée "Parlez, signalez, réagissez", mis au point un cours en ligne obligatoire sur le sujet, publié les Directives visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des manifestations du FIDA, et lancé un programme de coordonnateurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans toutes les régions où il intervient.
3. Le plan d'action dédié à ces questions pour la période 2020-2021 (annexe I) a été transmis au Conseil d'administration et à la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Il est axé sur la collaboration avec l'ONU et d'autres partenaires compétents en vue de renforcer la prévention et la répression, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

## II. Mise à jour de l'approche du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

### A. Prévention et répression

4. Depuis la dernière session du Conseil d'administration tenue en septembre, plus de 500 membres du personnel, non-fonctionnaires et membres du personnel des projets ont suivi une formation consacrée au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, soit en ligne, soit en présentiel par visioconférence. La formation a été dispensée dans le cadre des activités de démarrage des projets ou durant les ateliers sur la passation de marchés dans les régions où le FIDA finance des interventions.

<sup>1</sup> Voir les documents EB 2018/123/R.39, EB 2018/124/R.41, EB 2018/125/R.14, EB 2019/126/R.39, EB 2019/127/R.42, EB 2019/128/R.51, EB 2019/129/R.5 et EB 2020/130/R.4.

<sup>2</sup> Voir le document GC 41/L.3/Rev.1, par. 95 e), troisième alinéa, et annexe I, mesure contrôlable 48.

5. ETH suit de près la formation en ligne obligatoire axée sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, et tous les membres du personnel et agents hors personnel nouvellement engagés sont tenus de suivre le cours dans un délai de deux mois après leur prise de fonctions. À ce jour, 98% des effectifs du FIDA ont suivi la formation obligatoire. ETH met actuellement en œuvre un programme d'actualisation des connaissances, et il est obligatoire d'obtenir un nouveau certificat de formation à la déontologie tous les trois ans.
6. Des mesures de prévention sont également prises sur le terrain grâce au programme de coordonnateurs du FIDA pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Les coordonnateurs informent régulièrement ETH des activités de sensibilisation qu'ils mènent à l'échelle locale auprès du personnel, des membres du personnel des projets et des partenaires d'exécution. Il est prévu d'organiser une activité de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles pour tous les projets en cours dans une région donnée.
7. Les coordonnateurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles collaborent avec les équipes de pays des Nations Unies, les coordonnateurs résidents et le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies sur les questions relatives à la violence sexiste pendant la pandémie. Ils contribuent également aux initiatives, stratégies et plans locaux destinés à protéger les personnes contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
8. Au moyen de l'outil Ethics Community Tool, une plateforme de diffusion d'informations sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, ETH épaulé les coordonnateurs en mettant à disposition des supports pertinents dans toutes les langues utilisées par le Fonds (par exemple, des brochures, des présentations PowerPoint, des vidéos, des fiches de sensibilisation, des fiches de questions-réponses sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que d'autres ressources d'information de l'ONU, dont une liste de contrôle sur la protection contre ces actes dans le contexte de la pandémie de COVID-19).
9. Faisant fond sur l'expérience acquise au cours de l'année écoulée, le FIDA a pris part au sondage de 2020 sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, mené par le Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les lieux d'affectation que l'Organisation avait définis comme très exposés à de tels problèmes. Le sondage s'étant achevé le 31 juillet 2020, le Conseil d'administration sera tenu informé des résultats, lesquels devraient être publiés avant la fin de l'année, dès qu'ils seront disponibles.
10. Résolument déterminé à contribuer à l'action menée par l'ONU pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le FIDA a rejoint le système de suivi en temps réel des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles établi par le Secrétaire général, qui donne des informations sur les allégations visant des effectifs des Nations Unies.
11. Le FIDA s'engage à continuer de signaler les allégations crédibles de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles à chaque session du Conseil d'administration, en tenant dûment compte de l'obligation de respecter la confidentialité et l'intégrité de la procédure d'enquête. Depuis la session du Conseil d'administration tenue en septembre, aucune allégation crédible en ce sens n'a été reçue ni au moyen des lignes d'assistance téléphonique ou des adresses électroniques confidentielles d'ETH et d'AUCO, ni par l'un des 20 coordonnateurs du FIDA en poste dans les régions d'intervention du Fonds. La direction élabore actuellement un système permettant de signaler rapidement aux États membres les allégations crédibles de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui seraient reçues entre les sessions du Conseil d'administration. Ce mécanisme sera l'une des fonctionnalités spéciales de la plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA et devrait être en place d'ici à la fin de l'année.

12. Le FIDA a souscrit à la base de données sécurisée ClearCheck, qui est utilisée par l'ensemble du système des Nations Unies et qui permet de vérifier si des candidats à un emploi ont des antécédents d'inconduite sexuelle. Cette base de données en ligne regroupe les noms des personnes dont le contrat a pris fin pour cause d'inconduite sexuelle une fois les délais de recours épuisés.
13. Donnant suite au sondage sur la culture organisationnelle au FIDA, demandé par le Conseil d'administration et réalisé en décembre 2019, l'équipe spéciale sur la culture organisationnelle, dirigée par les "promoteurs de la culture" du Comité exécutif de gestion, s'emploie à mettre au point un plan d'action devant être exécuté en 2021. L'équipe a fait appel à des experts extérieurs pour: i) mener une analyse approfondie des résultats de sondage obtenus à ce jour; ii) réexaminer les principaux domaines, notamment à la lumière des événements survenus depuis le dernier sondage (par exemple, la pandémie de COVID-19 et le télétravail); iii) inciter de nouveau les collègues du FIDA à définir quels changements de comportement sont indispensables à l'affirmation des valeurs du Fonds et au renforcement de la culture organisationnelle au FIDA.
14. En coordination avec l'équipe spéciale sur la culture organisationnelle, ces experts extérieurs ont consulté la direction, des membres du personnel, des agents hors personnel et l'association du personnel du FIDA, et formulé des conseils quant à la révision du plan d'action pour la culture organisationnelle, qui devrait s'achever d'ici à la fin de l'année. Des spécialistes extérieurs ont également été recrutés pour aider les directeurs et d'autres responsables à discuter de certains aspects de la culture organisationnelle avec leurs divisions. En outre, l'équipe spéciale a revu sa composition de manière à inclure des représentants de tous les départements et bureaux de pays du FIDA.

## **B. Prise en compte du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA**

15. Pendant la pandémie, le FIDA a veillé à maintenir le contact avec ses partenaires d'exécution au moyen des plateformes virtuelles servant à dispenser des cours de formation sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles au personnel des projets dans le cadre des activités de démarrage ou durant les ateliers consacrés aux questions financières et à la passation de marchés. Il a ainsi pu continuer de communiquer à ses partenaires des informations sur sa politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et leur rappeler les obligations qui leur incombent maintenant que la Politique fait partie intégrante des Conditions générales applicables au financement du développement agricole et des directives relatives à l'exécution des projets.
16. La lettre aux emprunteurs/bénéficiaires, qui est envoyée aux gouvernements dans le cadre de tous les projets financés par le FIDA et qui contient des instructions sur le financement, la responsabilité financière et les modalités d'audit, a été modifiée pour faire référence à la Politique et attirer de nouveau l'attention des partenaires du FIDA sur leurs obligations à cet égard.
17. Comme prévu dans le plan d'action contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, la version révisée des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du Fonds sera soumise au Conseil d'administration à sa session de décembre. Les PESEC ont été renforcées pour tenir compte des risques liés à la violence sexiste, y compris au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, de telle sorte que des mesures d'atténuation appropriées puissent être définies.

## **C. Collaboration et partenariats**

18. Le FIDA a récemment rejoint le groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies et participé aux réunions de celui-ci, sous la direction du Bureau de la Coordinatrice spéciale

chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Le groupe de travail s'emploie, d'une part, à établir des priorités et des initiatives stratégiques qui peuvent être développées et appliquées à l'ensemble du système des Nations Unies pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et, d'autre part, à diffuser des informations. Il assure également la liaison avec le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes.

19. Le FIDA continue de prendre part aux travaux de l'Équipe spéciale chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel, laquelle relève du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Donnant suite aux recommandations de l'Équipe spéciale, il a adopté la base de données ClearCheck, publié les Directives visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des manifestations du FIDA, et établi un guide de référence à l'intention des responsables qui renferme des conseils pour écouter et épauler les victimes. Enfin, le Bureau du Conseil juridique, la Division des ressources humaines et AUO collaborent actuellement pour réviser les dispositions du FIDA en matière de harcèlement sexuel, dans le but de garantir une cohérence optimale avec la politique type du système des Nations Unies sur le harcèlement sexuel.
20. Pour veiller au respect des meilleures pratiques en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment pendant les mesures de riposte et de relèvement face à la COVID-19, ETH prend part aux réunions du Groupe chargé du suivi du respect des principes de responsabilité et d'inclusion, relevant du Comité permanent interorganisations, et poursuit son étroite collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome au chapitre de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. L'outil Ethics Community Tool permet de diffuser les renseignements et les modules d'enseignement aux coordonnateurs du FIDA des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.
21. En plus de participer activement aux travaux du système des Nations Unies, le FIDA contribue au Réseau Déontologie des organisations multilatérales et au réseau des institutions financières internationales, qui s'attachent également à maintenir des normes avancées dans le domaine de la prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

### **III. Conclusion**

22. En raison de la pandémie de COVID-19, les organisations ont mené une plus grande part de leurs travaux au moyen de plateformes virtuelles, leur présence physique sur le terrain ayant été restreinte. Dans ces conditions, la collaboration avec le système des Nations Unies, les équipes de pays, les coordonnateurs résidents et les partenaires publics s'est avérée essentielle pour assurer la diffusion d'informations sur les meilleures pratiques de prévention et coordonner les mécanismes de signalement entre les équipes de pays des Nations Unies.
23. Le FIDA est déterminé à obtenir tous les résultats prévus dans son plan d'action et s'engage à tenir le Conseil d'administration informé des progrès à cet égard.

## Plan d'action pour la période 2020-2021 – Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
<b>Domaine stratégique I: prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles</b>			
NOUVEAU Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	Mettre à jour la Politique compte tenu des modifications récemment apportées aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets.	En cours	1 <sup>er</sup> trimestre 2021
Formation et sensibilisation aux questions relatives au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	Vérifier que le personnel suit bien la formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, et déployer le programme obligatoire d'actualisation des connaissances.	En continu	<b>En continu</b>
	Renforcer le module de formation en ligne sur le harcèlement sexuel, et déployer le programme obligatoire d'actualisation des connaissances.	En cours	<b>2021</b>
	Achever le projet pilote mené avec la Division Afrique de l'Ouest et du Centre, qui consiste à intégrer une formation à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les ateliers de démarrage des projets, et faire le point sur les enseignements tirés et les difficultés rencontrées pour apporter les ajustements nécessaires.	Achevé	
	NOUVEAU. Déployer, dans toutes les langues, la formation à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans les ateliers de démarrage de toutes les divisions (Amérique latine et Caraïbes; Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe; Afrique orientale et australe; Afrique de l'Ouest et du Centre). <ul style="list-style-type: none"> <li>• 29 avril 2020: démarrage – Burkina Faso</li> <li>• 6 mai 2020: démarrage – Sierra Leone</li> <li>• 18 juin 2020: démarrage – Sénégal</li> <li>• 10 juillet 2020: démarrage – Sao Tomé-et-Principe</li> <li>• 3 août 2020: démarrage – Paraguay</li> <li>• 13 août 2020: démarrage – Gabon</li> <li>• <b>23 septembre 2020: démarrage – Cameroun</b></li> <li>• <b>6 octobre 2020: démarrage – Niger</b></li> <li>• <b>Prévu en 2021: démarrage – Tunisie</b></li> <li>• <b>23 novembre/11 décembre: démarrage – Niger (prévu)</b></li> </ul>	En cours	2020-2021
	Organiser des formations à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, en présentiel ou par visioconférence, notamment par l'intermédiaire de l'Académie des opérations ou dans le cadre d'activités régionales, d'ateliers et de séminaires d'orientation sur l'institution. <p>Formations en présentiel à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention du personnel et des partenaires d'exécution:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 février 2020: atelier de démarrage – Togo (visioconférence)</li> <li>• 3 mars 2020: atelier de la Division des services de gestion financière – Sénégal (visioconférence)</li> </ul>	En continu	En continu

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 avril 2020: atelier sur la passation des marchés – Cameroun</li> <li>20 avril 2020: atelier sur la passation des marchés – Cameroun</li> <li><b>1<sup>er</sup> septembre 2020: atelier sur la passation des marchés – Maroc</b></li> <li><b>15 septembre 2020: atelier sur la gestion financière – Niger</b></li> <li><b>29 septembre 2020: atelier sur la passation des marchés – Maroc</b></li> <li><b>14 octobre 2020: atelier sur la gestion financière – tous les programmes et projets de la région Afrique de l'Ouest et du Centre (prévu)</b></li> <li><b>Novembre 2020: Académie des opérations – Division Amérique latine et Caraïbes (prévu)</b></li> </ul>		
	NOUVEAU. Prévoir une formation obligatoire consacrée à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre des procédures automatisées d'accueil des consultants.	Achévé	
	Vérifier que les consultants suivent bien la formation en ligne sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles.	En continu	En continu
Révision des procédures relatives au harcèlement sexuel	Réviser les procédures relatives au harcèlement sexuel et les dispositions des contrats de travail, de manière à les harmoniser avec la politique type du système des Nations Unies sur le harcèlement sexuel.	En cours	2020-2021
NOUVEAU. Panoplie d'instruments à l'intention des responsables et des superviseurs concernant le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles	<p>Mettre au point, à l'intention des responsables et des superviseurs, une panoplie d'instruments visant à répondre aux préoccupations du personnel, notamment pour ce qui est du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Écouter et épauler – guide de conseils à l'intention des responsables et des superviseurs établi par ETH en mars 2020</li> <li><b>Nouveau guide à l'intention des responsables sur la marche à suivre pour traiter les cas de harcèlement, y compris d'ordre sexuel, et d'abus de pouvoir et de discrimination sur le lieu de travail</b></li> </ul>	Achévé  En cours	4 <sup>e</sup> trimestre 2020
Gestion globale des risques	Étoffer la partie du Tableau de bord des risques institutionnels consacrée aux risques liés aux comportements répréhensibles et aux fautes professionnelles, dont le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, et contribuer à l'élaboration de stratégies d'atténuation.	En continu	En continu
NOUVEAU. Sondage sur la culture organisationnelle et l'engagement du personnel (2019)	Examiner les résultats du sondage et élaborer un plan d'action pour remédier à tous les problèmes constatés ou apporter les améliorations nécessaires en concertation avec la direction.	En cours	2020-2021
Communication au sujet du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	NOUVEAU. Faire un court clip vidéo sur l'action menée par le FIDA pour prévenir et réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles sur le terrain.		2021
	Communiquer continuellement, en interne, des messages et des informations actualisées sur le harcèlement sexuel et sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.	En continu	En continu
<b>Domaine stratégique II: répression du harcèlement sexuel et des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles</b>			

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
Mécanismes de signalement et de dépôt de plainte	Examiner et renforcer les mécanismes de signalement et de dépôt de plainte, conformément aux pratiques optimales.	En cours	2020-2021
<i>NOUVEAU.</i> Signalement rapide aux États membres du FIDA des allégations crédibles d'actes de harcèlement sexuel ou de cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles	Trouver un dispositif confidentiel et sûr permettant de signaler en continu les allégations crédibles aux États membres du FIDA.	En cours	2020
Coordonneurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	<i>NOUVEAU.</i> Déployer une plateforme informatique confidentielle (Ethics Community Tool), gérée par ETH, pour permettre aux coordonneurs d'échanger les uns avec les autres ainsi qu'avec ETH, et de mettre en commun leurs connaissances et les meilleures pratiques.	Achévé	
	<i>NOUVEAU.</i> Organiser une activité mondiale permettant aux coordonneurs de discuter et d'échanger leurs connaissances et leurs données d'expérience.		2020-2021
	<i>NOUVEAU.</i> Élaborer, à l'intention des coordonneurs, un plan de mise en œuvre des activités de sensibilisation sur le terrain.	Achévé	
	Administrer le programme des coordonneurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.	En continu	En continu
<i>NOUVEAU.</i> Dispositif d'appui aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et aux autres personnes touchées	Examiner les dispositifs mis en place pour les victimes et les autres personnes touchées dans divers endroits, y compris par les pouvoirs publics ou les autres parties prenantes ou partenaires.	En cours	2021
	Renforcer l'appui apporté par le FIDA aux victimes et aux autres personnes touchées sur le terrain, par exemple en passant des accords de collaboration avec les autorités publiques, des entités des Nations Unies ou d'autres parties prenantes.	En continu	2021
<b>Domaine stratégique III: prise en compte systématique du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA et les activités qu'il finance</b>			
Harcèlement sexuel et formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les opérations	Faire en sorte que la version actualisée des PESEC prévoie une évaluation des risques dans le cadre des projets et des programmes d'options stratégiques pour le pays.	<b>Achévé</b>	
	<i>NOUVEAU.</i> Réviser les manuels d'exécution des projets pour les mettre en conformité avec la Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.	Achévé	
	<i>NOUVEAU.</i> Revoir le modèle type de la lettre à l'emprunteur pour y inclure des références à la Politique.	Achévé	
<b>Domaine stratégique IV: coordination et coopération</b>			
Coopération avec le Réseau Déontologie (entités des Nations Unies et institutions financières internationales) et les autres organismes ayant leur siège à Rome	Prendre part aux réunions périodiques du Réseau Déontologie des organisations multilatérales (entités des Nations Unies et institutions financières internationales) et des autres organismes ayant leur siège à Rome.	En continu	En continu



	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée de l'application des principes de responsabilité et d'inclusion	Participer aux réunions de l'Équipe spéciale chargée de l'application des principes de responsabilité et d'inclusion, afin d'examiner les meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et de réfléchir aux stratégies de protection des populations bénéficiaires locales. <i>NOUVEAU.</i> Assurer un suivi des mesures prises par le Comité permanent interorganisations/l'ONU en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre des mesures de riposte à la COVID-19, et favoriser la collaboration sur le terrain.	En continu	En continu
Équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel/ <b>groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies</b>	Participer aux réunions de l'Équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies <b>et aux réunions du groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à la conférence téléphonique de l'Équipe spéciale, le 24 février 2020</li> <li>- Participation à la conférence téléphonique de l'Équipe spéciale, le 15 juillet 2020</li> <li>- <b>Participation à la conférence téléphonique de l'Équipe spéciale, le 28 septembre 2020</b></li> <li>- <b>Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, le 29 septembre 2020</b></li> <li>- <b>Participation à la conférence téléphonique du groupe de travail, le 13 octobre 2020 (prévu)</b></li> </ul>	En continu	En continu
<i>NOUVEAU.</i> Relations avec les parties prenantes sur le terrain	Assurer la liaison avec les parties prenantes sur le terrain (entités des Nations Unies, institutions financières internationales, pouvoirs publics et autres), en vue de favoriser la coordination et la collaboration sur les questions de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et d'encourager un meilleur partage de l'information (notamment avec les coordonnateurs résidents et les réseaux locaux de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, s'il y a lieu).	En cours	2020-2021
<i>NOUVEAU.</i> Renforcement de la collaboration en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre des accords d'hébergement et des accords de prestation de services	Envisager d'inclure des dispositions relatives à la collaboration en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les accords et contrats conclus par le FIDA, les organismes d'hébergement et les partenaires sur le terrain.	En cours	2020-2021

## Plan d'action du FIDA pour la période 2018-2019, établi pour donner suite à la stratégie du Secrétaire général visant à améliorer les moyens d'action du système des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
<b>Domaine stratégique I: prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles</b>			
Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	Rédiger et publier la Politique.	Achevé	
	Faire traduire la Politique dans les quatre langues officielles du Fonds et la publier sur l'Intranet et le site web du FIDA.	Achevé	
Formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles	Élaborer un cours en ligne obligatoire propre au FIDA en anglais, en arabe, en espagnol et en français.	Achevé	
	Déployer la formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	Poursuivre le contrôle du respect des dispositions en vigueur.
Séances de formation et de sensibilisation en présentiel consacrées au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	<p>Formation dispensée en présentiel par ETH à l'Académie des opérations et dans le cadre d'activités et d'ateliers organisés à l'échelle régionale.</p> <p>10 avril 2018 – Forum régional organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre en Mauritanie</p> <p>24-25 avril 2018 – Académie des opérations (siège)</p> <p>4 juillet 2018 – Académie des opérations (siège)</p> <p>22 octobre 2018 – Atelier organisé par la Division des services de gestion financière en Indonésie</p> <p>24 octobre 2018 – Activité de l'Académie des opérations concernant la région Asie et Pacifique en Indonésie</p> <p>14 novembre 2018 – Activité régionale organisée par la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe au Maroc</p> <p>23 janvier 2019 – Activité de l'Académie des opérations concernant la région Afrique orientale et australe à Nairobi</p> <p>18 mars 2019 – Activité de l'Académie des opérations concernant la région Amérique latine et Caraïbes à Panama</p> <p>24 juin 2019 – Activité organisée par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre au Sénégal</p> <p>28 juin 2019 – Campagne de sensibilisation au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles au siège et dans les bureaux de pays/pôles</p> <p>18 juillet 2019 – Séance de sensibilisation au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans quatre bureaux de pays/pôles de la région Amérique latine et Caraïbes (Brésil, Guatemala, Panama et Pérou)</p>	Achevé	Académie des opérations dans d'autres régions – achevé

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
	<p>9 juillet 2019 – Formation consacrée à la passation des marchés dans le cadre des projets, organisée par la Division des politiques et des résultats opérationnels et la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Abidjan (Côte d'Ivoire) (par visioconférence)</p> <p>4 septembre 2019 – Formation à la prise en compte du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans la passation des marchés à l'intention du personnel de la Division des politiques et des résultats opérationnels (par visioconférence)</p> <p>9 septembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés dans le cadre des projets organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Yaoundé (Cameroun) (par visioconférence)</p> <p>16 septembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés dans le cadre des projets organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Accra (Ghana) (par visioconférence)</p> <p>23 septembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés dans le cadre des projets organisé par la Division des services de gestion financière à Nairobi (Kenya) (par visioconférence)</p> <p>16 septembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés dans le cadre des projets organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Accra (Ghana) (par visioconférence)</p> <p>23 septembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés dans le cadre des projets organisé par la Division des services de gestion financière à Nairobi (Kenya) (par visioconférence)</p> <p>7 et 24 octobre 2019 – Formation des coordonnateurs des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (en présentiel et par visioconférence)</p> <p>19 novembre 2019 – Formation à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles destinée au personnel des bureaux de pays de la région Amérique latine et Caraïbes (Panama) (par visioconférence)</p> <p>22 novembre 2019 – Formation à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles destinée au personnel des bureaux de pays de la région Amérique latine et Caraïbes (Pérou) (par visioconférence)</p> <p>26 novembre 2019 – Formation à la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles destinée au personnel des bureaux de pays de la région Amérique latine et Caraïbes (Brésil) (par visioconférence)</p> <p>28 novembre 2019 – Atelier d'orientation sur l'institution au siège du FIDA</p> <p>4 décembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés organisé par la Division Asie et Pacifique (Chine) (par visioconférence)</p> <p>11 décembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés organisé par la Division Asie et Pacifique (Inde) (par visioconférence)</p> <p>16 décembre 2019 – Atelier de formation à la passation des marchés organisé par la Division Afrique orientale et australe (Afrique du Sud) (par visioconférence)</p> <p>18 décembre 2019 – Atelier de formation au cadre de passation des marchés organisé par la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe (par visioconférence)</p>		
Formation en ligne sur la lutte contre le harcèlement	Réviser la formation obligatoire sur la lutte contre le harcèlement pour y inclure des références précises sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	
Vérification des antécédents	<p>Mettre à jour les notices personnelles en y ajoutant des questions sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles.</p> <p>Intégrer au cadre des ressources humaines des dispositions permettant de retirer une offre d'emploi ou de rompre un engagement ou une autre forme de contrat en cas de faits attestés de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.</p>	Achevé	
	Étudier la possibilité de participer au projet de base de données commune des Nations Unies visant à tenir un répertoire des personnes ayant commis des faits avérés de harcèlement sexuel.	Achevé	

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
Lettres de nomination et modèles de contrat	Ajouter une référence à la politique de tolérance zéro du FIDA à l'égard du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les lettres de nomination et les modèles de contrat.	Achevé	
Formulaire d'engagement relatif à l'application du Code de conduite à remplir chaque année	Ajouter une référence au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans le formulaire annuel d'engagement.	Achevé	
Conditions générales applicables aux contrats de fourniture de biens et services	Inclure des références au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les contrats commerciaux (siège), en plus des mentions figurant déjà dans le Code de conduite à l'intention des fournisseurs des Nations Unies.	Achevé	
	Obliger les fournisseurs à procéder à des vérifications d'antécédents et à exiger la divulgation de toute condamnation pénale, mesure disciplinaire, sanction ou enquête en lien avec des faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
Registre des risques institutionnels	Inclure les risques de réputation découlant de certains comportements, comme le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans le registre des risques institutionnels pour détecter, surveiller et prévenir de tels risques.	Achevé	
Sondage auprès du personnel sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles	Inclure des questions axées sur le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le Sondage mondial du personnel lancé à la mi-novembre 2018.	Achevé	
<b>Domaine stratégique II: répression du harcèlement sexuel et des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles</b>			
Cadre disciplinaire	Reconnaître les actes de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles comme des fautes graves susceptibles de justifier un renvoi immédiat, une rupture de contrat et la radiation des non-fonctionnaires.	Achevé	
Mécanismes de signalement et de dépôt de plainte	Préciser, dans les procédures pertinentes, que les plaintes pour faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles peuvent être déposées de façon anonyme.	Achevé	
	Supprimer le délai d'un an fixé pour le signalement des faits de harcèlement sexuel, ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
	Veiller à ce que les dispositifs de signalement d'AUXO et d'ETH soient accessibles sur l'Intranet et le site web du FIDA.	Achevé	
	Publier sur le site web du FIDA la Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le Code de conduite et les procédures de protection des dénonciateurs d'abus contre les représailles.	Achevé	
Coordonnateurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	Désigner des coordonnateurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les bureaux de pays et les pôles du FIDA.	Achevé	
	Élaborer et administrer un programme de formation à l'intention des coordonnateurs des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles concernant la marche à suivre pour recevoir des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les bureaux de pays et les pôles du FIDA. 16 juillet 2019 – Inde, Viet Nam	Achevé	

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
	13 août 2019 – Brésil, Panama, Pérou 21 août 2019 – Afrique du Sud, Bangladesh, Chine, Éthiopie 19 septembre 2019 – Égypte, République démocratique du Congo, Soudan 1 <sup>er</sup> octobre 2019 – Indonésie 10 octobre 2019 – Côte d'Ivoire, Kenya, Nigéria, Sénégal		
Enquêtes	Considérer les affaires de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles comme hautement prioritaires dans la conduite d'enquêtes.	Achevé	
	Former les enquêteurs d'AOU aux méthodes d'enquête spécifiques aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
<b>Domaine stratégique III: prise en compte systématique du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA et les activités qu'il finance</b>			
Évaluation des risques de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les opérations	Intégrer l'évaluation de ces types de risques dans la conception et l'exécution des projets, et prévoir des indicateurs connexes pour les missions de supervision.	Achevé	
Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets	Ajouter une référence au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets.	Achevé	
Conditions générales applicables au financement du développement agricole (prêts/dons)	Soumettre des propositions de modifications au Conseil d'administration en décembre 2018 pour formaliser l'obligation de signalement des faits de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que les mesures associées.	Achevé	
<b>Domaine stratégique IV: coordination et coopération</b>			
Coopération avec le Réseau Déontologie (entités des Nations Unies et institutions financières internationales) et les autres organismes ayant leur siège à Rome	Prendre part aux réunions périodiques du Réseau Déontologie des organisations multilatérales (entités des Nations Unies et institutions financières internationales) et des autres organismes ayant leur siège à Rome.	En continu	
	Étudier la possibilité de siéger au comité mixte États membres/direction du Programme alimentaire mondial, afin d'examiner et d'analyser les meilleures pratiques en matière de lutte contre les différentes formes de harcèlement, notamment sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée de l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles	Participer aux réunions de l'Équipe spéciale chargée de l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, afin d'examiner les meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et de réfléchir aux stratégies de protection des populations bénéficiaires locales.	En continu	
Équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel	Participer aux réunions de l'Équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel, et étudier la possibilité: de s'associer aux efforts engagés à l'échelle du système des Nations Unies pour harmoniser les meilleures pratiques en matière de vérification effective des antécédents de harcèlement sexuel; d'introduire une définition harmonisée du harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies; d'élaborer une politique	En cours	

	<i>Mesures</i>	<i>État d'exécution</i>	<i>Mesures prévues (2019)</i>
	type en matière de harcèlement sexuel dont les organisations pourront s'inspirer pour harmoniser leurs propres cadres institutionnels et juridiques.		